



Mondialisation.ca

Centre de recherche sur la mondialisation

Quand Reporters sans frontières suit les pas de Washington et légitime la torture

Par [Salim Lamrani](#)

Mondialisation.ca, 04 septembre 2007

4 septembre 2007

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#),
[Désinformation médiatique](#), [Droits humains et État policier](#)

Robert Ménard, le secrétaire général de l'organisation parisienne Reporters sans frontières (RSF) depuis 1985, est un personnage extrêmement médiatique qui prétend défendre la « *liberté de la presse* » et qui se drape dans un discours humaniste plutôt apprécié de

l'opinion publique. Grâce à la collusion des médias, Ménard est devenu un homme incontournable dans le monde de la presse.

Pourtant, ses actions sont loin de faire l'unanimité. Le manque flagrant d'impartialité dont fait preuve RSF a souvent été stigmatisé. L'organisation française, financée par les conglomérats économiques et financiers ainsi que par les Etats-Unis, comme l'a publiquement reconnu son secrétaire général, a mené des campagnes médiatiques curieusement similaires à l'agenda politique de la Maison-Blanche. Ainsi, RSF, sous prétexte de défendre la liberté de la presse, s'en est pris respectivement à Cuba (1), a soutenu le coup d'Etat contre le président vénézuélien Hugo Chávez en avril 2002 (2), a implicitement approuvé l'invasion sanglante de l'Irak en 2003 (3), et a légitimé le coup d'Etat contre le président Jean-Bertrand Aristide à Haïti (4). Désormais, RSF mène une campagne médiatique spectaculaire contre la Chine et les jeux olympiques de Pékin de 2008 (5).

La proximité idéologique entre RSF et l'administration Bush est évidente à tel point que l'on se demande quels sont réellement les véritables objectifs de Robert Ménard. Les scandales de Guantanamo, d'Abu-Ghraïb et des prisons secrètes tenues par la CIA à travers le monde ont démontré que les troupes étasuniennes n'hésitaient pas à utiliser la torture pour arriver à leurs fins. Ces méthodes inhumaines et injustifiables ont été unanimement condamnées par l'ensemble de la communauté internationale.

En octobre 2006, le Congrès étasunien a franchi le pas et a approuvé un projet de loi légalisant la torture, en flagrante violation des principes même de la démocratie. La majorité républicaine ainsi que plusieurs élus démocrates de la Chambre des représentants et du Sénat ont autorisé l'utilisation des preuves obtenues sous la torture contre le « *combattant ennemi illégal* ». Le texte intitulé « *loi des commissions militaires, 2006* » reconnaît l'existence de tribunaux secrets pour juger tout ressortissant étranger soupçonné de porter atteinte aux intérêts des Etats-Unis. L'accusé ne pourra pas prétendre au choix de son avocat, ni connaître les charges qui pèsent contre lui. De plus, les preuves présentées contre lui pourront rester secrètes. Bien évidemment, il pourra également être détenu sans pouvoir réclamer d'être présenté devant un juge, et ce indéfiniment. Il ne pourra pas contester la légalité de sa détention, ni les tortures dont il aura été victime (6).

La loi confère également au président étasunien « *l'autorité [pour] interpréter la signification et l'application des conventions de Genève* » prohibant la torture. Ces dernières ne pourront pas être invoquées « *comme source de droit devant aucun tribunal des Etats-Unis* ». La section V de la législation stipule que « *personne ne pourra invoquer les conventions de Genève ni aucun de leurs protocoles dans une quelconque action d'habeas corpus ou tout autre acte civil ou toute poursuite judiciaire dans lesquels les États-Unis, un fonctionnaire en activité ou non, un employé, un membre des forces armées ou tout autre agent des États-Unis est partie en tant que source de droit* ». En outre, « *aucun tribunal, aucun juge n'aura le pouvoir d'entendre ou de prendre en considération une demande en assignation d'habeas corpus introduite par un ressortissant étranger (ou en son nom) qui est ou qui a été détenu par les États-Unis et qui a été considéré comme étant correctement détenu comme combattant ennemi ou en instance de cette qualification (7)* ».

Non seulement cette loi liberticide, d'essence totalitaire, représente une menace pour n'importe quel citoyen du monde ne bénéficiant pas de la nationalité étasunienne, mais elle octroie une impunité totale aux responsables des traitements cruels, inhumains et dégradants. L'Union européenne et la France en particulier ont maintenu un silence scandaleux au sujet de cette législation. Que ce serait-il passé si la Chine, Cuba, l'Iran, la

Russie ou le Venezuela avaient adopté une loi similaire ? Qui peut encore parler, en référence aux Etats-Unis, de modèle de démocratie ?

Lors de l'émission de radio « *Contre-expertise* » présenté par Xavier de la Porte sur France Culture le 16 août 2007 de 12h45 à 13h30, Robert Ménard, l'autoproclamé défenseur des droits de l'homme et des journalistes, a suivi les pas de son mécène et a légitimé l'utilisation de la torture, tenant des propos extrêmement préoccupants. Evoquant l'assassinat du journaliste étasunien Daniel Pearl, il a souligné qu'il était légitime de torturer des suspects pour sauver la vie d'innocents, reprenant l'argumentation des plus effroyables dictatures et bien sûr de l'administration Bush (8).

Ménard va même plus loin puisqu'il légitime même la torture contre les membres des familles des preneurs d'otages, c'est-à-dire contre des innocents. « *Si c'était ma fille que l'on prenait en otage, il n'y aurait aucune limite, je vous le dis, je vous le dis, il n'y aurait aucune limite pour la torture* ». Voici un extrait des propos tenus par le secrétaire général de RSF :

« La police pakistanaise va prendre les familles, vous entendez bien, les familles des preneurs d'otages en otage et vont torturer ces familles de preneurs d'otages pour obtenir les renseignements.

Ils vont obtenir des renseignements. Ils arriveront trop tard pour sauver Daniel. Vous savez comment il a été égorgé et dans quelles conditions...

Où on arrête? Est-ce que on accepte cette logique qui consiste à... puisqu'on pourrait le faire dans un certain nombre de cas « vous le prenez en otage, on le prend en otage; vous les malmenez, on les malmène; vous torturez, on torture... »

Qu'est ce qui justifie... Est-ce que pour libérer quelqu'un, on peut aller jusque là? C'est une vraie question.

Et ça c'est la vie réelle, c'est ça, ce que dit à l'instant François: on n'est plus dans les idées, c'est plus des combats, c'est plus des principes. Moi je sais plus quoi penser. Parce que ça, ça arrive à Marianne Pearl, je ne dis pas, je ne dirai pas qu'ils ont eu tort de le faire parce que elle, elle a pensé que c'était bien de le faire, qu'il fallait faire ça, qu'il fallait sauver son mari; elle était enceinte... pour le petit qui allait naître, tout était permis.

Et il fallait absolument le sauver et s'il fallait s'en prendre à un certain nombre de gens, on s'en prenait à un certain nombre de gens; s'en prendre physiquement, vous avez compris, en les menaçant et en en torturant, quitte à en tuer un certain nombre.

Je sais plus, je suis perdu, parce qu'à un moment donné je ne sais plus où il faut arrêter, où il faut mettre le curseur. Qu'est-ce qui est acceptable et qu'est ce qui n'est pas acceptable? Et en même temps, pour les familles de ceux qui ont été pris en otage, parce que ce sont souvent nos premiers interlocuteurs, à Reporters Sans Frontières; légitimement, moi, si c'était ma fille que l'on prenait en otage, il n'y aurait aucune limite, je vous le dis, je vous le dis, il n'y aurait aucune limite pour la torture (9) ».

Comment peut-on prétendre défendre les droits de l'homme dès lors que l'on justifie une pratique aussi abominable et inhumaine que la torture ? Que reste-t-il de la crédibilité de Robert Ménard et de Reporters sans frontières - les deux étant tellement liés qu'il est de fait

impossible de les dissocier – lorsqu'ils légitiment l'injustifiable ? Le secrétaire général de RSF a montré son vrai visage. Il ne défend pas la liberté de la presse mais les pratiques odieuses de la CIA. Mais est-ce bien surprenant sachant qu'il est financé par la *National Endowment for Democracy* (10) qui n'est rien d'autre que l'officine écran de l'agence selon le *New York Times* (11) ?

Notes

1 Salim Lamrani, « Reporters sans frontières et ses contradictions », *Réseau Voltaire*, 27 septembre 2006, <http://www.voltairenet.org/article143601.html> (site consulté le 2 septembre 2007) ; Reporters sans frontières, « [Lettre ouverte à ses détracteurs](#) », *Réseau Voltaire*, 12 septembre 2006. (site consulté le 12 septembre 2006).

2 Salim Lamrani, « La guerre de désinformation de Reporters sans frontières contre le Venezuela », *Réseau Voltaire*, 6 février 2007, <http://www.voltairenet.org/article145116.html> (site consulté le 2 septembre 2007) ; *Reporters sans frontières*, « Un journaliste a été tué, trois autres ont été blessés et cinq chaînes de télévision brièvement suspendues », 12 avril 2002. www.rsf.org/article.php3?id_article=1109 (site consulté le 13 novembre 2006).

3 *Reporters sans frontières*, « Irak - rapport annuel 2004 ». http://www.rsf.org/article.php3?id_article=9884 (site consulté le 18 juillet 2005) ; *Reporters sans frontières*, « La liberté de la presse retrouvée : un espoir à entretenir », juillet 2004. www.rsf.org/article.php3?id_article=10888 (site consulté le 23 avril 2005).

4 *Reporters sans frontières*, « La liberté de la presse retrouvée : un espoir à entretenir », juillet 2004. www.rsf.org/article.php3?id_article=10888 (site consulté le 23 avril 2005) ; Salim Lamrani, « Reporters sans frontières et ses contradictions », *op. cit.*

5 *Reporters sans frontières*, « Pékin 2008. Chine : La plus grande prison du monde pour les journalistes et les internautes », pas de date. http://www.rsf.org/rubrique.php3?id_rubrique=171 (site consulté le 2 septembre 2007).

6 Michel Muller, « Quand Washington légalise la torture », *L'Humanité*, 16 octobre 2006.

7 *Ibid.*

8 Jean-Noël Darde, « Quand Robert Ménard, de RSF, légitime la torture », 26 août 2007, <http://rue89.com/2007/08/26/quand-robert-menard-de-rsf-legitime-la-torture#transcript> (site consulté le 28 août 2007).

9 *Ibid.*

10 Robert Ménard, « Forum de discussion avec Robert Ménard », *Le Nouvel Observateur*, 18 avril 2005. www.nouvelobs.com/forum/archives/forum_284.html (site consulté le 22 avril 2005).

11 John M. Broder, « Political Meddling by Outsiders : Not New for U.S. », *The New York Times*, 31 mars 1997, p. 1.



Salim Lamrani est enseignant, écrivain et journaliste français, spécialiste des relations entre

Cuba et les Etats-Unis. Il a notamment publié Washington contre Cuba (Pantin : Le Temps des Cerises, 2005), Cuba face à l'Empire (Genève : Timeli, 2006) et Fidel Castro, Cuba et les Etats-Unis (Pantin : Le Temps des Cerises, 2006).

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Salim Lamrani](#), Mondialisation.ca, 2007

Articles Par : [Salim Lamrani](#)

A propos :

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca